

Albin Michel



Paris, le 08 Mars 2012

Monsieur

Nous avons examiné avec attention votre manuscrit enregistré sous le numéro **47005**. Malheureusement, notre comité de lecture n'a pas retenu l'ouvrage que vous avez bien voulu nous confier. Vous devez savoir que les impératifs spécifiques de nos collections, d'une part, et un programme de publications déjà trop chargé, d'autre part, nous obligent à des choix sévères, qui parfois nous laissent à nous-mêmes des regrets.

Nous vous rappelons qu'un éditeur n'est pas responsable des manuscrits qui lui sont envoyés spontanément. Aussi, si vous souhaitez récupérer votre manuscrit, ayez l'obligeance de bien vouloir nous faire parvenir une enveloppe affranchie au tarif en vigueur et libellée à votre adresse, ou de nous prévenir quarante-huit heures à l'avance au 01 42 79 10 34 pour un retrait à nos bureaux.

Passé le délai d'un mois après l'expédition de cette lettre, nous serons contraints de procéder à la destruction du manuscrit.

Nous vous remercions d'avoir fait confiance à notre maison, et vous prions de recevoir, Monsieur, nos meilleures salutations.

Le service des manuscrits